

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De nouveaux marquages au sol pour entretenir la bonne cohabitation sur les voies de circulation

Que ce soit en localité avec des disques de couleur ou en transit entre les villages avec des pictogrammes, la Commune déploie des nouveaux marquages pour renforcer les bonnes habitudes à avoir lorsque plusieurs types d'utilisateurs partagent les mêmes espaces.



Un marquage au sol complémentaire pour les zones de rencontre

Composé de disques de couleur, ce marquage spécial sera appliqué dans des zones où tous les usagers (enfants, automobilistes, piétons, cyclistes, bus ou encore trottinettes) partagent le même espace et sont chacun garants de la bonne cohabitation.

Ce marquage est particulièrement adapté aux zones de rencontre qui visent à mieux gérer les lieux fréquentés par une grande diversité d'utilisateurs, avec une vitesse de circulation limitée à 20 km/h permettant à tout le monde de trouver sa place. Dans ces zones, les piétonnes et piétons sont prioritaires mais gardent la responsabilité de ne pas gêner inutilement les autres utilisateurs (véhicules ou vélos par exemple).

Deux secteurs de Fleurier ont déjà été réalisés, devant la gare et autour de la place de jeux du quartier du Pasquier ; d'autres secteurs suivront en fonction du contexte et des éventuels travaux.

Ce nouveau marquage est une mesure simple et peu coûteuse pour concilier la sécurité de tous les usagers du domaine public.

A la gare de Fleurier, le monogramme communal qui symbolise une inflorescence de fleurs d'absinthe a aussi trouvé sa place. Le marquage sera prochainement complété par des lignes tactilo-visuelles, que l'on peut retrouver sur les quais de gare et qui permettent aux personnes malvoyantes de s'orienter plus facilement dans les grands espaces. Dans ce cas, c'est la liaison entre la gare et les trottoirs de l'avenue de la Gare qui sera grandement facilitée.

Un message aussi sur les voies de circulation entre les villages

Un autre marquage a été déployé ponctuellement sur le réseau de circulation secondaire qui permet de relier entre eux les villages de la commune. Certains de ces petits axes sont prisés pour des usages très variés, entre les promeneurs, avec ou sans chien, les cyclistes, ou le transit de véhicules agricoles notamment. Globalement, la cohabitation se passe très bien, mais cette bonne entente demande une attention de tous les instants.

CONTACT | Eric Sivignon, conseiller communal
Territoire, énergie et mobilité

+41 32 886 73 77 | urbanisme.vdt@ne.ch

Un nouveau pictogramme a ainsi été apposé dans les secteurs clés pour rappeler que chacun doit faire preuve de vigilance et de bienveillance sur ces axes où tout le monde cohabite.

Tenir son chien en laisse, ralentir à vélo, rester attentif aux autres, même en faisant son jogging avec des écouteurs, ce sont là autant d'attentions qui rendent la cohabitation plus agréable pour tout le monde.

Luxe de la mobilité douce, il est même possible d'échanger des « bonjour ! » et « merci ! » sans même devoir baisser la vitre de sa voiture. Alors continuons de profiter de cette chance de pouvoir transiter tranquillement entre nos villages, avec bienveillance. Bonne route et bonne promenade à toutes et à tous !

Val-de-Travers, le 22 avril 2026

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vue de la place de la gare à Fleurier



- Marquage « Vigilance, bienveillance »

